



Contrats d'objectifs

Rétablissons la vérité

Contrairement au message de certain syndicat, sans le travail de la CFTC initié en 2021 sur la revalorisation et l'extension du périmètre du contrat d'objectif, les agents auraient eu zéro euro d'augmentation.

Seule la **CFTC** a permis d'avoir une avancée significative sur le contrat d'objectif.

Pour rappel, notre action a permis dès 2022 d'obtenir :

- Une revalorisation de la part variable : soit 325 euros (275+50) pour 80 agents ;
- Une part fixe revalorisée à 575€ + une part variable revalorisée à 325 € : soit 900 euros pour 908 agents ;
- Et l'ouverture de la part variable à tous les techniciens supérieurs des sections opérationnelles ne touchant pas encore le contrat : soit un montant de 325 euros pour environ 160 agents ne percevant rien jusqu'à présent.

La CFTC

Syndicat du pouvoir d'achat

*Vos élus **CFTC** aux CT et CHSCT*

Thierry GRANGER : 06 10 36 44 06

Alhan SAFFERS : 01 43 47 74 98

À votre écoute et à vos côtés !

